

Coudat, le 14 Dec. 1922.

Autorisation
18.12.22

Monsieur le Préfet de Cantal
Aurillac.

Le soussigné, Bianchi
Fermo, de nationalité italienne, résidant à
Coudat (Cantal), depuis le 1^{er} Mai 1922, désire
se rendre en Italie et sollicite la délivrance
des papiers nécessaires devant lui servir de
passeport.

Bianchi Fermo

Le Maire de la commune de
Coudat, donne un avis favorable à la
demande ci dessus.

Coudat, le 14 Dec. 1922.



Pour le Maire empêché:
Le G^r Adjoint,

Vernhet